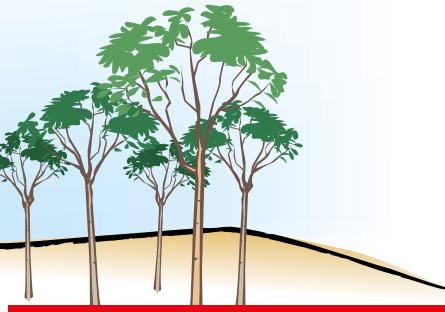


Chers amis

En ce début d'année, le conseil d'administration et moi-même vous adressons nos meilleures vœux et tous nos souhaits pour 2026.



Un nouveau chapitre pour l'APGCLEM cet été, nous avons salué François Macé pour son engagement et ses années de présidence au sein de notre association. À la demande du conseil, j'ai l'honneur de reprendre aujourd'hui le flambeau. Je me réjouis de pouvoir compter sur une équipe représentative de nos deux parcs, Clemenceau et de la Grière, assurant ainsi un maillage solide d'est en ouest et du nord au sud.

Un enjeu majeur

Le recul du trait de côte La réunion publique d'information sur ce sujet a marqué cette fin d'année. Elle a permis de partager les résultats des études menées et de porter un message d'espoir quant aux stratégies à venir. D'autres temps d'échange seront organisés pour informer les habitants, notamment après la validation de la stratégie par le Conseil municipal.

Notre force

L'APGCLEM est un interlocuteur privilégié, aux côtés des autres associations de parcs, pour dialoguer avec la mairie et les institutions départementales, régionales et nationales. Notre crédibilité repose sur notre représentativité. En 2024 nous avions 127 membres, contre 320 adhérents en 2010. Ensemble, nous pouvons faire mieux !

Agissons pour notre avenir commun

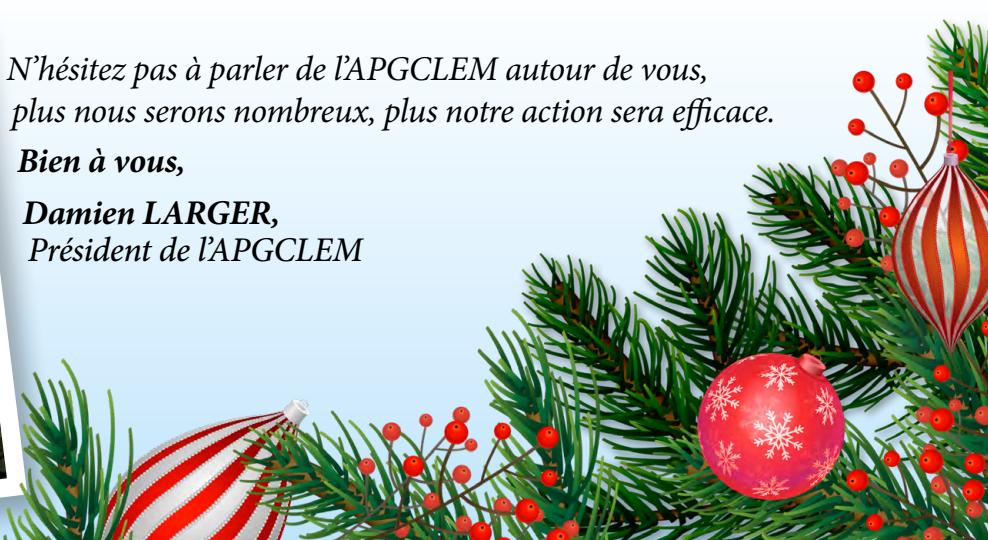
Notre association a pour mission d'informer, de représenter et de défendre les intérêts collectifs de ses membres, en matière d'environnement, de sécurité et de cadre de vie. Chaque nouveau membre renforce notre voix. Et si chacun de nous convainquait un voisin d'adhérer ? Nous pourrions ainsi doubler nos effectifs et peser davantage dans les décisions qui nous concernent.



N'hésitez pas à parler de l'APGCLEM autour de vous, plus nous serons nombreux, plus notre action sera efficace.

Bien à vous,

**Damien LARGER,
Président de l'APGCLEM**



• Le trait de côte évolue, les mentalités aussi

Le Syndicat Mixte du Bassin du Lay a présenté le **20 octobre 2025**, devant près de 400 résidents tranchais, les résultats de sa dernière étude, sur l'impact prévisible de l'érosion côtière dans notre commune, l'occasion pour nous de faire un point sur cet important dossier.

À la sortie de cette conférence, certaines personnes étaient inquiètes, d'autres pensaient qu'il était enfin grand temps d'agir.

■ Un constat confirmé.

La nouvelle étude, qui porte sur une projection à **30 ans** et une autre à **100 ans**, ne fait que confirmer l'étude précédente de **2013**.

Si nous nous référons à ces projections, d'ici à **30 ans**, environ **70 à 80** infrastructures (habitations, commerces, locaux d'activité, routes, parkings) pourraient être menacées de disparition.

Si la montée estimée des eaux semble être uniforme sur notre territoire communal (**25 cm en 30 ans**), pour l'érosion des disparités significatives existent.

Les zones les plus exposées, seraient celles des Générelles, de l'extrémité de la Grière-Centre, de la Pointe du Rocher et Saint Anne.



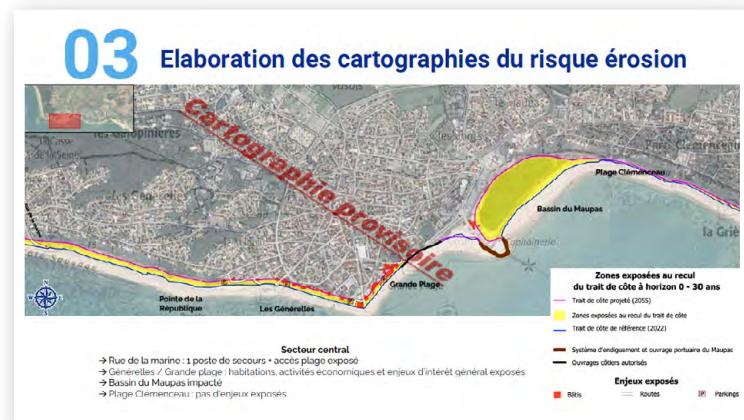
Prévention des Inondations (GEMAPI), peut accorder exceptionnellement la faculté, mais non l'obligation, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), d'actions de « défense contre les inondations et contre la mer », si ces travaux revêtent un « caractère d'intérêt général ou d'urgence ».

■ Aide-toi, le ciel t'aidera....

Des solutions pour mieux s'organiser, semblent se dessiner.

Ainsi, il est fortement recommandé aux propriétaires menacés de s'organiser d'ores et déjà en ASA (Association Syndicale Autorisée).

Une ASA est un groupement de propriétaires établi sur un périmètre territorial défini, capable de porter et faire réaliser des travaux collectifs d'intérêt général ou environnemental.



■ Une responsabilité très limitée de l'État.

Pour faire face à cette menace, la mise en place d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) paraît indispensable.

Cette initiative qui dépend des Collectivités locales ou territoriales, doit cependant s'appuyer sur une forte prise en considération du risque encouru par les populations concernées.

Pour rappel, il appartient aux propriétaires de parcelles menacées par l'avancée de la mer d'assurer eux-mêmes la protection de leur bien (article **33** de la loi du **16 septembre 1807**).

Cependant, depuis 2018, la loi Gestion des Milieux Aquatiques et



Ce type de structure est un interlocuteur privilégié des Pouvoirs publics, grâce à sa pérennité qui lui autorise de mener des projets à long terme, son autonomie financière et décisionnelle. C'est également un établissement public, au même titre qu'une commune, mais relevant d'une réglementation spécifique (**ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004**).

À l'île de Ré et l'île d'Oléron plusieurs ASA ont vu récemment le jour pour entamer un dialogue constructif avec les Autorités. Plus près de nous, les propriétaires de la Crevasse du Rocher à la Tranche réfléchissent sérieusement pour créer leur ASA.



■ Le mouvement est en marche...

Nous vous recommandons de lire le compte rendu de la réunion publique sur le recul du trait de côte et de regarder les diapositives de la présentation.

Ces deux documents sont disponibles sur le site de [l'APGCLEM](#).

• La vie de l'association



Eté 2023 : 2 boites à livres ont été implantées. 1 place des Camélias, la 2^{ème} à l'angle de l'avenue de l'Atlantique et de l'avenue Georges Clemenceau. Depuis 2 ans, ces deux espaces sont régulièrement fréquentés, utilisés et nous les alimentons et les vérifions régulièrement.

Pour rappel, vous empruntez des livres mais vous pouvez bien sûr y déposer ceux que vous avez appréciés pour les faire partager. Une seule contrainte, ces livres doivent être tout public sans connotation violente ou partisane délibérée.

Depuis cette année, poursuivant la même démarche, L'association APGCLEM a installé des **boites à jouets** en sortie de plage. Là encore, je prends, je remets, je peux abonder au stock avec des jouets en bon état et sans danger.

Ces initiatives valorisent le savoir-vivre collectif et l'échange dans nos Parcs. Visiblement ces 2 initiatives de notre association ont été appréciées par les vacanciers.



IL NE TIENT QU'A NOUS TOUS DE LES FAIRE VIVRE !



Autre nouveauté en 2025, le **7 juin dernier**, l'**Apéritif des voisins** a rencontré un succès très appréciable malgré une soirée pluvieuse. Ce fut un réel moment d'échange et de convivialité, chacun apportant une recette à partager. En espérant une météo plus favorable, **cet échange sera renouvelé en 2026 et la date retenue est le 16 mai 2026.**



• Les cahiers de charges des parcs Clemenceau et de la Grière et le PLU

Ces dernières décennies, nous avons observé **une grande mutation de nos parcs** historiquement constitué de villas estivales occupées uniquement l'été vers des maisons secondaires occupées les week-end et les congés et des maisons principales.

La population de nos parcs a évolué avec cette mutation et il est important de **préciser quelques règles** au sujet des cahiers des charges des parcs et du PLU de la Tranche-sur-Mer

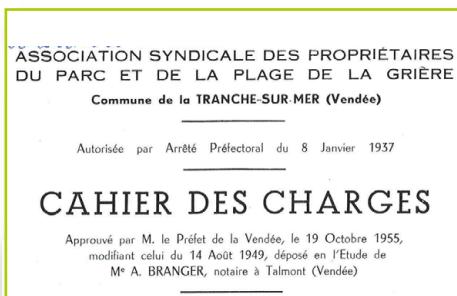
Nous rappelons l'existence de 2 cahiers des charges pour les deux lotissements de la Grière et du Parc Clemenceau.

Ces cahiers des charges ne peuvent être modifiés ou annulés que par une AG extraordinaire des propriétaires des parcs.

Les dispositions contenues dans ces cahiers des charges, plus rigoureuses que celles de l'actuel PLU, priment celui-ci dans les relations entre propriétaires (limites de construction, clôtures, entretien des jardins, remplacement des arbres abattus, etc.). Ces cahiers des charges ont été déposés à la mairie, chez les notaires, et ils figurent sur le site de l'association APGCLEM.

(*Extrait du Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'APGCLEM Association de défense et d'information des Propriétaires des Parcs La Grière – Clemenceau du 31 juillet 2010.*)

En cas de litige entre voisins les cahiers des charges des parcs sont opposables au PLU de la mairie.



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

COMMUNE DE LA TRANCHE SUR MER

LOTISSEMENT « LE PARC CLEMENCEAU »

LOTISSEURS : Messieurs Louis BATIOT et Jean BATIOT
AU BOURG SOUS LA ROCHE.

CAHIER DES CHARGES

Documents utiles

En un clic retrouvez les principaux documents d'APGCLEM

[CAHIER DES CHARGES >](#)

[ASSEMBLÉE GÉNÉRALE >](#)

[COMMENT ADHÉRER ? >](#)

[LES STATUTS D'APGLEM >](#)



Téléchargez
l'appel
de cotisation
2026



Association d'Information et de Défense
des Propriétaires des Parcs
La Grière-Clemenceau
85360 Mairie de la Tranche-sur-Mer
Courriers à adresser à :
contact.apglem@gmail.com
<https://apglem.dgtconcept.com>